

## ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

**ENTRE :** ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (« EBM »), ayant une place d'affaires au 480, boul. de la Cité, Gatineau (Québec) G8T 8R3

Intervenante dans le dossier R-3669-2008, Phase 2 (l'« INTERVENANTE »)

**ET :** HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., c. H-5 ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse dans le dossier R-3669-2008, Phase 2

**ATTENDU QUE** la présente entente de confidentialité et de non-divulgence (l'« ENTENTE ») s'applique uniquement dans le cadre du dossier numéro R-3669-2008, Phase 2 de la Régie de l'énergie (le « DOSSIER »);

**ATTENDU QU'**en réponse à l'engagement #21 pris par l'intervenante lors de l'audience du 11 mai 2011 et suite aux représentations effectuées à la Régie à cette même date, l'intervenante a déposé sous pli confidentiel les données horaires (incluant les dates et heures) pour identifier et étudier les écarts horaires en surplus ou en déficit, survenus en 2009 et 2010, y compris, mais non limitativement, celles ayant permis de confectionner les graphiques présentés aux pages 4, 5, 9, 10, 11 et 12 de la pièce C-6-99 et les programmes de livraison d'électricité et livraison réelle d'électricité sur une base horaire pour ces mêmes années, compilées dans un fichier Excel en format traitable (ci-après les « DOCUMENTS CONFIDENTIELS »), lequel inclut également les prix horaires de marché de la Nouvelle-Angleterre ISO-NE, le tout déposé en tant que pièce C-6-113 et remis aux Personnes Autorisées identifiées ci-après sur une clé USB;

**ATTENDU QU'**à ce jour, seuls les régisseurs dans le Dossier et le personnel autorisé de la Régie de l'énergie ont pu prendre connaissance des Documents confidentiels;

**ATTENDU QUE** l'intervenante, dans le contexte du présent Dossier et conformément aux représentations effectuées à la Régie de l'énergie lors de l'audience du 11 mai 2011, consent à divulguer de façon restreinte aux procureurs et/ou experts et/ou représentants d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « TRANSPORTEUR ») identifiés ci-après (les « PERSONNES AUTORISÉES »), le contenu de ces Documents confidentiels en leur transmettant une copie et ce, sous réserve des conditions prévues à la présente;

**ATTENDU QUE** les Documents confidentiels ne concernent que les données de l'intervenante qui ont été déposées à la Régie de l'énergie sous pli confidentiel en tant que pièce C-6-113, la présente Entente est sans effet sur les données de même nature, dont les programmes de transport, les livraisons/réceptions d'électricité et livraisons/réceptions réelles d'électricité, le mesurage et/ou les écarts (surplus ou déficits) que l'intervenante ou toute Personne Autorisée a ou pourrait avoir en leur possession dans le cadre de leurs activités. L'intervenante ne renonce par ailleurs aucunement à invoquer, le cas échéant, le caractère confidentiel de données de même nature;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. Les personnes auxquelles l'accès aux Documents confidentiels sera permis sont restreintes aux Personnes Autorisées signataires de la présente Entente.
3. Les Personnes Autorisées ne doivent utiliser les renseignements qui sont contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre du Dossier, sans toutefois en dévoiler publiquement le contenu.
4. Les Personnes Autorisées devront être limitées à celles qui doivent consulter les Documents confidentiels dans le cadre de leurs fonctions pour les fins du Dossier;
5. Aucune reproduction de quelque nature que ce soit des Documents confidentiels remis ne sera permise par les Personnes Autorisées au-delà de l'analyse nécessaire pour identifier et étudier les calculs soumis par l'Intervenante.
6. Les Personnes Autorisées s'engagent à prendre toutes les mesures requises pour conserver les Documents confidentiels, de façon confidentielle, et à ne pas divulguer le contenu (en tout ou en partie) des Documents confidentiels et les Documents confidentiels à une personne autre qu'une Personne Autorisée en vertu de la présente;
7. Les Personnes Autorisées pourront utiliser les résultats de l'analyse pour identifier et étudier les calculs effectués par l'Intervenante à partir des Documents confidentiels remis et pour les vérifications, les analyses, les interprétations et les présentations qui pourront en découler sous réserve du respect des engagements pris aux termes de la présente Entente;
8. Les Personnes Autorisées s'engagent à prendre toutes les mesures raisonnables afin de détruire, suite à la décision finale à être rendue dans ce dossier, les Documents confidentiels remis et à ne pas en conserver de copie quel que soit son support ou sa forme;
9. La présente Entente prend effet à compter de la signature de l'engagement par la Personne Autorisée et demeurera en vigueur pour une période de cinq (5) ans à compter de cette date;
10. Les successeurs, mandataires et ayants droit des signataires de la présente Entente sont liés par celle-ci;
11. Chaque Personne Autorisée s'engage à respecter les termes et conditions de la présente Entente en signant un engagement à cet effet dans la forme prévue en annexe à la présente Entente.

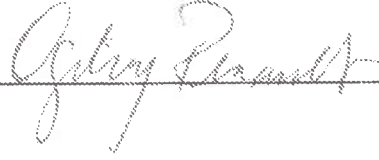
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 24<sup>e</sup> jour de Mai 2011.

**ENERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C.**  
(« **EBM** »)

Par : Bowling Kofler Henderson

HYDRO-QUÉBEC

Par :

  
\_\_\_\_\_

**ENGAGEMENT DE LA PERSONNE AUTORISÉE**

Je, soussigné, Marie-Christine Hyon agis à titre de plaignant pour le Transporteur dans le cadre du dossier R-3669-2008, Phase 2 (le « DOSSIER »);

À ce titre, je demande l'accès aux données horaires (incluant les dates et heures) pour identifier et étudier les écarts horaires en surplus ou en déficit, survenus en 2009 et 2010, y compris, mais non limitativement, celles ayant permis de confectionner les graphiques présentés aux pages 4, 5, 9, 10, 11 et 12 de la pièce C-6-99 et les programmes de livraison d'électricité et livraison réelle d'électricité sur une base horaire pour ces mêmes années, compilées dans un fichier Excel en format traitable (ci-après les « DOCUMENTS CONFIDENTIELS ») déposées par l'Intervenante dans le Dossier, conformément à la présente Entente de confidentialité et de non-divulgation (l'« ENTENTE »);

Je m'engage à :


- a) n'utiliser les renseignements contenus aux Documents confidentiels selon les conditions de la présente Entente qu'aux fins des fonctions exécutées dans le cadre du Dossier;
- b) ne pas révéler le contenu des Documents confidentiels à une personne autre qu'une Personne Autorisée en vertu de la présente Entente;
- c) ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels qui me sont remis selon les conditions de la présente Entente, au-delà de l'analyse nécessaire pour identifier et utiliser les calculs de l'Intervenante;
- d) prendre les mesures requises pour conserver les Documents confidentiels de façon confidentielle;
- e) prendre toutes les mesures raisonnables afin de détruire, suite à une décision finale à être rendue dans ce dossier, les Documents confidentiels remis et à ne pas en conserver de copie quel que soit son support ou sa forme;

Sous réserve des conditions prévues à l'Entente, je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages économiques ou autre pour l'Intervenante et/ou sa clientèle et/ou à ses consultants externes.

Signé à Montreal,  
ce 24 <sup>e</sup> jour du mois de Mai 2011

Signature :

Nom :

  
MARIE-CHRISTINE HYON

**ENGAGEMENT DE LA PERSONNE AUTORISÉE**

Je, soussigné, ERIC DUNESPEY, agis à titre de PROCURER pour le Transporteur dans le cadre du dossier R-3669-2008, Phase 2 (le « DOSSIER »);

À ce titre, je demande l'accès aux données horaires (incluant les dates et heures) pour identifier et étudier les écarts horaires en surplus ou en déficit, survenus en 2009 et 2010, y compris, mais non limitativement, celles ayant permis de confectionner les graphiques présentés aux pages 4, 5, 9, 10, 11 et 12 de la pièce C-6-99 et les programmes de livraison d'électricité et livraison réelle d'électricité sur une base horaire pour ces mêmes années, compilées dans un fichier Excel en format traitable (ci-après les « DOCUMENTS CONFIDENTIELS ») déposées par l'intervenante dans le Dossier, conformément à la présente Entente de confidentialité et de non-divulgence (l'« ENTENTE »);

Je m'engage à :

- a) n'utiliser les renseignements contenus aux Documents confidentiels selon les conditions de la présente Entente qu'aux fins des fonctions exécutées dans le cadre du Dossier;
- b) ne pas révéler le contenu des Documents confidentiels à une personne autre qu'une Personne Autorisée en vertu de la présente Entente;
- c) ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels qui me sont remis selon les conditions de la présente Entente, au-delà de l'analyse nécessaire pour identifier et utiliser les calculs de l'intervenante;
- d) prendre les mesures requises pour conserver les Documents confidentiels de façon confidentielle;
- e) prendre toutes les mesures raisonnables afin de détruire, suite à une décision finale à être rendue dans ce dossier, les Documents confidentiels remis et à ne pas en conserver de copie quel que soit son support ou sa forme;

Sous réserve des conditions prévues à l'Entente, je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages économiques ou autre pour l'intervenante et/ou sa clientèle et/ou à ses consultants externes.

Signé à Montréal  
ce 27 jour du mois de Mai 2011

Signature : 

Nom : ERIC DUNESPEY

### ENGAGEMENT DE LA PERSONNE AUTORISÉE

Je, soussigné, Sylvain Clermont agis à titre de Personne Autorisée pour le Transporteur dans le cadre du dossier R-3669-2008, Phase 2 (le « DOSSIER »);

À ce titre, je demande l'accès aux données horaires (incluant les dates et heures) pour identifier et étudier les écarts horaires en surplus ou en déficit, survenus en 2009 et 2010, y compris, mais non limitativement, celles ayant permis de confectionner les graphiques présentés aux pages 4, 5, 9, 10, 11 et 12 de la pièce C-6-99 et les programmes de livraison d'électricité et livraison réelle d'électricité sur une base horaire pour ces mêmes années, compilées dans un fichier Excel en format traitable (ci-après les « DOCUMENTS CONFIDENTIELS ») déposées par l'Intervenante dans le Dossier, conformément à la présente Entente de confidentialité et de non-divulgence (l'« ENTENTE »);

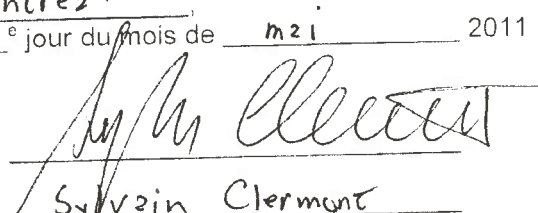
Je m'engage à :

- a) n'utiliser les renseignements contenus aux Documents confidentiels selon les conditions de la présente Entente qu'aux fins des fonctions exécutées dans le cadre du Dossier;
- b) ne pas révéler le contenu des Documents confidentiels à une personne autre qu'une Personne Autorisée en vertu de la présente Entente;
- c) ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels qui me sont remis selon les conditions de la présente Entente, au-delà de l'analyse nécessaire pour identifier et utiliser les calculs de l'Intervenante;
- d) prendre les mesures requises pour conserver les Documents confidentiels de façon confidentielle;
- e) prendre toutes les mesures raisonnables afin de détruire, suite à une décision finale à être rendue dans ce dossier, les Documents confidentiels remis et à ne pas en conserver de copie quel que soit son support ou sa forme;

Sous réserve des conditions prévues à l'Entente, je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages économiques ou autre pour l'Intervenante et/ou sa clientèle et/ou à ses consultants externes.

Signé à Montréal,  
ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mai 2011

Signature :



Nom :

Sylvain Clermont

**ENGAGEMENT DE LA PERSONNE AUTORISÉE**

Je, soussigné, Delija Geca, agis à titre de Personne Autorisée pour le Transporteur dans le cadre du dossier R-3669-2008, Phase 2 (le « DOSSIER »);

À ce titre, je demande l'accès aux données horaires (incluant les dates et heures) pour identifier et étudier les écarts horaires en surplus ou en déficit, survenus en 2009 et 2010, y compris, mais non limitativement, celles ayant permis de confectionner les graphiques présentés aux pages 4, 5, 9, 10, 11 et 12 de la pièce C-6-99 et les programmes de livraison d'électricité et livraison réelle d'électricité sur une base horaire pour ces mêmes années, compilées dans un fichier Excel en format traitable (ci-après les « DOCUMENTS CONFIDENTIELS ») déposées par l'Intervenante dans le Dossier, conformément à la présente Entente de confidentialité et de non-divulgence (l'« ENTENTE »);

Je m'engage à :

- a) n'utiliser les renseignements contenus aux Documents confidentiels selon les conditions de la présente Entente qu'aux fins des fonctions exécutées dans le cadre du Dossier;
- b) ne pas révéler le contenu des Documents confidentiels à une personne autre qu'une Personne Autorisée en vertu de la présente Entente;
- c) ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels qui me sont remis selon les conditions de la présente Entente, au-delà de l'analyse nécessaire pour identifier et utiliser les calculs de l'Intervenante;
- d) prendre les mesures requises pour conserver les Documents confidentiels de façon confidentielle;
- e) prendre toutes les mesures raisonnables afin de détruire, suite à une décision finale à être rendue dans ce dossier, les Documents confidentiels remis et à ne pas en conserver de copie quel que soit son support ou sa forme;

Sous réserve des conditions prévues à l'Entente, je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages économiques ou autre pour l'Intervenante et/ou sa clientèle et/ou à ses consultants externes.

Signé à Montréal,  
ce 24 jour du mois de mai 2011

Signature : Delija Geca  
Nom : Delija Geca